

Les conséquences des séparations parentales sur les enfants

Déclaration du groupe CFE-CGC

La composition des familles évolue au fil du temps. Il existe aujourd'hui de nombreux couples non mariés qui ont des enfants. Les enfants ne décident pas de venir au monde. C'est le fruit d'une décision d'adultes ou tout du moins d'un acte entre deux adultes.

Le rôle des parents est d'élever et de protéger leurs enfants tout au long de leur vie.

Il est malheureusement des situations ou des événements qui amènent les couples à se séparer. Il est donc fondamental dans cette séquence particulière que l'intérêt de l'enfant soit préservé, car encore une fois, il a rarement demandé ce qui est en train de se passer.

Une séparation dans laquelle les parents se déchirent laissera une trace indélébile sur l'enfant. C'est pour éviter cela, que nous soutenons cet avis et plus particulièrement la proposition 6 avec la notion de plan de co-parentalité intégrée à la convention de séparation.

Nous espérons qu'au travers de cette piste nouvelle, de ce plan de co-parentalité l'intérêt supérieur de l'enfant sera enfin préservé dans le plus grand nombre de séparations.

Nous tenons à saluer le travail de la section et celui des deux rapporteuses de cet avis, Pascal Coton et Geneviève Roy. Le groupe CFE-CGC a donc voté cet avis.